

SÉCURISATION PERMANENTE DES PASSAGES INFÉRIEURS POUR LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES

ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER

Présentation au Comité exécutif du 20 avril 2016



Direction des transports - SIVT

1. Rappel des mesures temporaires de sécurisation
2. Présentation des mesures permanentes de sécurisation
3. Calendrier de réalisation

Rappel des mesures temporaires de sécurisation

En 2014 :

- Élaboration d'une liste de mesures potentielles de sécurisation
- Visite terrain et implantation des mesures temporaires
- 27 passages sécurisés



Mesures permanentes de sécurisation

En 2015 : inventaire exhaustif effectué par la Direction des transports

Nombre total de passages inférieurs dans la Ville de Montréal
188

Nombre total de passages sécurisés temporairement

En 2014 : 27 passages

En 2015 : Suivi auprès des arrondissements pour compléter la sécurisation des passages déjà jugés problématiques : 24 passages

Harmonisation des mesures : ajout de 6 passages

Total 57

Sécurisés par un aménagement permanent
36

Sans intervention par les arrondissements
95



Pont ferroviaire du CP : Rue Saint-Denis
Entre boul. Rosemont et Av. du Carmel



Pont ferroviaire du CP : Av. Christophe-Colomb
Entre boul. Rosemont et rue St-Grégoire



Pont ferroviaire du CN : Rue Meilleur
Entre rue Louvain et rue Port-Royal



A-40 / Av. Papineau

Dans les passages inférieurs jugés problématiques :

- Offrir systématiquement un « lien sécurisé permanent » pour les cyclistes

Après analyse des données suivantes :

- Largeurs des voies de circulation disponibles
- Débits véhiculaires
- Configuration du passage inférieur (chaussée et trottoirs)

Il ressort :

- Qu'il y a quatre cas d'aménagement possibles pour offrir un « lien sécuritaire permanent » aux cyclistes

L'aménagement d'une bande cyclable dans la chaussée est possible

Cas 1

En retirant une voie de circulation



Mesures de sécurisation

Sur la chaussée

- Marquer une bande cyclable et un mail virtuel
- Améliorer la surface de roulement de la chaussée
- Effectuer des réfections de puisards

Retrait de la mesure de sécurisation temporaire sur les trottoirs.

Cas 2

Sans retirer de voie de circulation



Mesures de sécurisation

Sur la chaussée

- Marquer une bande cyclable sans mail virtuel
- Améliorer la surface de roulement de la chaussée dans le passage
- Effectuer des réfections de puisards

Sur les trottoirs

- Améliorer les accès aux trottoirs (marquage et abaissés de trottoirs)
- Améliorer la surface de roulement sur les trottoirs

L'accès aux trottoirs demeure permis et amélioré pour les cyclistes.

Cas 3

La circulation des vélos est autorisée de façon permanente sur les trottoirs



Source: Google maps

Mesures de sécurisation

Sur les trottoirs

- Améliorer les accès aux trottoirs (marquage et abaissés de trottoirs)
- Améliorer la surface de roulement sur les trottoirs

Sur la chaussée

- Améliorer la surface de roulement de la chaussée dans le passage
- Effectuer des réfections de puisards

L'accès à la chaussée demeure permis et amélioré pour les cyclistes.

La circulation des cyclistes dans les voies de circulation du passage n'est pas souhaitable

Cas 4

La circulation des vélos est interdite sur la chaussée dans le cas des tunnels



TUNNEL ST-RÉMI



TUNNEL ATWATER

Mesures de sécurisation

Sur la chaussée

- Interdire la circulation des cyclistes sur la chaussée

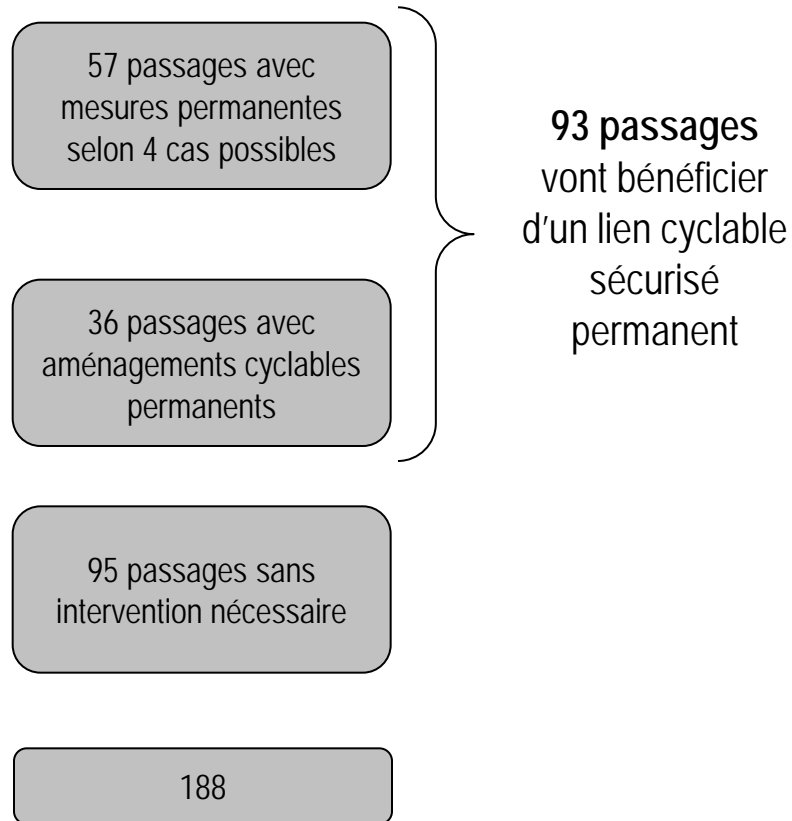
Sur les trottoirs

- Améliorer les accès aux trottoirs (marquage et abaissés de trottoirs)
- Améliorer la surface de roulement sur les trottoirs

La circulation sur les trottoirs est obligatoire pour les cyclistes.

Passages inférieurs où un « lien sécurisé permanent » sera implanté

2016-2017



Mesures permanentes de sécurisation

Conversion de l'éclairage aux DEL



Éclairage SHP

Photo: VDM



Éclairage DEL

Photo: VDM

Avantages

- Amélioration des niveaux d'éclairage, à puissance égale aux luminaires traditionnels;
- Réduction de l'éblouissement et de l'effet de trou noir, par un contrôle des niveaux, là où requis;
- Éclairage directionnel: meilleur éclairage des zones sensibles (corridor des cyclistes).

Projet pilote – Passage inférieur St-Denis

- Installation des nouveaux équipements – Mars 2016;
- Relevés in situ et choix du concept – Été 2016.

Scénario de déploiement

- Déployer au fur et à mesure du Programme de conversion des lampadaires.
- 133 passages inférieurs concernés (donc 55 passages sans éclairage).

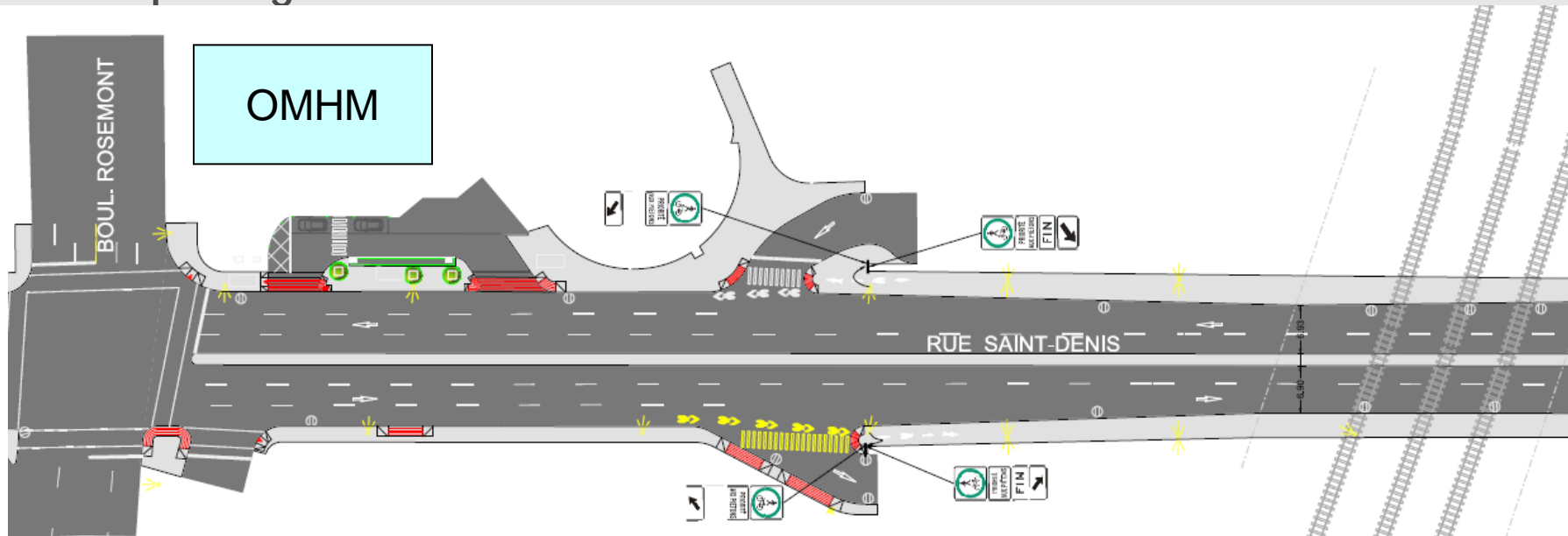
Mesures permanentes de sécurisation

Calendrier de déploiement

	Nouveaux liens cyclables sécurisés 57 passages	Conversion de l'éclairage aux DEL 133 passages
2016	<ul style="list-style-type: none"> • Plans concepts (cas 1 à 4) – <i>En cours</i> • Marquage de bandes cyclables aux endroits possibles (cas 1 et 2) • Plans & devis / Appel d'offres / Octroi de contrat – travaux civils • Autorisation des travaux par les propriétaires des structures 	<p>Projet pilote (passage inférieur St-Denis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevés des niveaux d'éclairage in situ • Définition du concept d'éclairage d'un passage inférieur : intensité lumineuse de jour et de soir, quantité de luminaires, disposition des luminaires, etc. • Résultats de l'avis de la DSP • Plans et devis / Appel d'offres • Autorisation des travaux par les propriétaires des structures
2017	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des travaux civils – Chaussée et trottoirs (cas 1 à 3)* <p>* <i>Les mesures de sécurisation permanentes pour certains passages seront réalisées dans le cadre de travaux exécutés par d'autres intervenants des transports (ex. : passages inférieurs – projet Bonaventure)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de l'éclairage aux DEL ** <p>** <i>Cette activité pourrait se poursuivre en 2018, en fonction de la date de réception de l'avis de la DSP</i></p>

Mesures permanentes de sécurisation

Cas du passage Saint-Denis



Mesures déployées : Cyclistes autorisés à circuler de manière permanente sur les trottoirs (Cas 3)

- Réaménagement des accès aux trottoirs
- Symboles de chevrons et vélos indiquant aux cyclistes l'accès au trottoir
- Réparation des trottoirs
- Réhabilitation de la chaussée et déplacement des puisards (à gauche de la chaussée)

Calendrier de réalisation

- 2014 : Signalisation autorisant les cyclistes à utiliser le trottoir
- Mars 2016 : Mise en place de l'éclairage aux DEL (projet pilote)
- Été – automne 2016 : Travaux du service de l'eau (Conduite d'alimentation pour OMHM)
- Printemps 2017 : Travaux de réfection des trottoirs et de la chaussée (coordonnés avec projet de OMHM)

- Tous les passages inférieurs sont actuellement sécurisés.
- À terme, des 188 passages inférieurs sur le territoire de la Ville, 93 passages bénéficieront d'un « lien sécurisé permanent » :
 - 36 passages bénéficient déjà d'un lien cyclable.
 - 57 passages bénéficieront d'une mesure permanente.
 - 95 passages ne nécessitent aucune mesure.
- Un nouvel éclairage aux DEL sera implanté graduellement dans 133 passages inférieurs (*les 55 autres passages inférieurs ne sont pas munis d'éclairage spécifique*).
- Les mesures de bonification permanentes ont reçu un accueil enthousiaste de la part de Vélo Québec et du Comité Vélo ainsi que le calendrier de déploiement.
- Un suivi de la situation sera assuré afin de qualifier et quantifier les comportements, suite aux mesures de sécurisation permanentes (*cohabitation : vélo-autos & vélos-piétons*)

Merci!